AVIS DE VACANCE DE POSTES

Avis de vacance d'un poste d'un adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvu au choix NOR: SJSH0840116V

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portants statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant à la maison d'enfants de Carpentras (Vaucluse).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissants les conditions fixées à l'article 7-3° du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur de la maison d'enfants L'Arc-en-Ciel, 691, chemin de l'Hermitage à Serres, 84200 Carpentras, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.